



## INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2022-20

### DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques doté d'un statut d'établissement administratif rattaché à une université ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2021 portant nomination d'Hélène SURREL à la direction de l'IEP de Lyon ;

### ARRÊTE

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Djiga Chaker, responsable adjointe du service scolarité et mobilité internationale à l'effet de signer au nom du directeur et dans la limite de ses attributions :

- Les attestations de présence
- Les attestations d'inscription
- Les attestations relatives à l'acquisition de crédits ECTS
- Les attestations relatives à la moyenne cumulée sur deux semestres

**Article 2 :** Cette délégation s'applique pour les documents concernant l'ensemble des étudiants de l'établissement.

**Article 3 :** Cette délégation prend effet au 7 mars 2022.

**Article 4 :** La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 4 mars 2022

La Directrice de l'IEP de Lyon



1 exemplaire pour l'établissement

1 exemplaire pour l'intéressé, remis le 18/03/22

Signature